

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

19 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (1)

—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

—

(1) Voir Doc. n°50 (2009-2010) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	6
Division organique 12 - Informatique	9
Division organique 13 - Gestion des immeubles	9
Division organique 14 - Relations internationales et actions du fonds social européen	10
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	11
Division organique 16 - Santé	12
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	14
Division organique 19 - Enfance	17
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	17
Division organique 21 - Arts de la Scène	20
Division organique 22 - Livre	22
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	25
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	26
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	28
Division organique 26 - Sport	30

	<u>Page</u>
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	33
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	35
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	37
Division organique 45 - Recherche scientifique	37
Division organique 46 - Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	39
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	39
Division organique 48 - Centres P.M.S.	40
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	41
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	42
Division organique 52 - Enseignement secondaire	45
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	48
Division organique 54 - Enseignement universitaire	50
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	53
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	56
Division organique 57 - Enseignement artistique	58
Division organique 58 - Enseignement à distance	60
 Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85 - Dette directe	61
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	61
 Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	62

CHAPITRE I SERVICES GENERAUX

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTERIELS

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS FORFAITAIRES

11. Allocations forfaitaires

- 01.01 11 Allocations forfaitaires de départ (nouveau)
Crédit supplémentaire : 600 milliers d'euros

PROGRAMME 2 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (NOUVEAU)

21. Cabinet du Ministre-Président

- 11.02 21 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Réduction : - 75 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement

- 11.04 21 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Réduction : - 7 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement

- 12.06 21 Indemnités de logement (nouveau)
Réduction : - 3 milliers d'euros

- 12.07 21 Premier établissement et informatisation (nouveau)
Réduction : - 11 milliers d'euros

- 12.19 21 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement

- 74.01 21 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
Adaptation des crédits aux besoins

22. Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

- 11.02 22 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

- 11.04 22 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

- 12.19 22 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

- 74.01 22 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

23. Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

- 11.02 23 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Réduction : - 238 milliers d'euros

- 11.04 23 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Réduction : - 5 milliers d'euros

12.19 23 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 78 milliers d'euros

74.01 23 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

24. Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur

11.02 24 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Réduction : - 118 milliers d'euros

11.04 24 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros

12.06 24 Indemnités de logement (nouveau)
Réduction : - 2 milliers d'euros

12.07 24 Premier établissement et informatisation (nouveau)
Réduction : - 11 milliers d'euros

12.19 24 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

74.01 24 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

25. Cabinet de la Ministre de la Jeunesse

11.02 25 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Réduction : - 103 milliers d'euros

11.04 25 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Réduction : - 4 milliers d'euros

12.07 25 Premier établissement et informatisation (nouveau)
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

12.19 25 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 31 milliers d'euros

74.01 25 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

26. Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

11.01 26 Traitement et frais de représentation de la Ministre (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

11.02 26 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 71 milliers d'euros

11.04 26 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

12.06 26 Indemnités de logement (nouveau)
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

- 12.19 26 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
- 74.01 26 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
- 27. Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire**
- 11.01 27 Traitement et frais de représentation de la Ministre (nouveau)
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
- 11.02 27 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
- 11.04 27 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
- 12.06 27 Indemnités de logement (nouveau)
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
- 12.19 27 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros
- 74.01 27 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 169 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 11.03 01 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1800 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des mesures sectorielles
- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 1300 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des mesures sectorielles
- 11.10 01 Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des coefficients d'indexation intervenus en 2008 et qui ont un effet récurrent en 2009

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

- 01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 21177 milliers d'euros
Crédit non utilisé
- 01.06 02 Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics
Réduction : - 173 milliers d'euros
Crédit non utilisé

- 01.12 02 Provision conjoncturelle
Réduction : - 9443 milliers d'euros
 Crédit non utilisé
- 01.15 02 Provision pour la Wallonie Bruxelles International (nouveau)
Réduction : - 2000 milliers d'euros
 Crédit non utilisé
- 01.16 02 Provision en vue de l'application des articles 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (nouveau)
Crédit supplémentaire : 2126 milliers d'euros
- 12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)
Crédit supplémentaire : 143 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels
- 12.07 02 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables
Réduction : - 256 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 12.09 02 Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur
Réduction : - 45 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Réduction : - 138 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GENERAL

12. Information et recherches

- 12.32 12 Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles
Réduction : - 52 milliers d'euros
 Adaptation des crédits aux besoins prévisionnels

15. Centre de documentation

- 12.01 15 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels
- 74.01 15 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.01.15

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SELECTION

21. Formation

- 01.06 21 Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics
Réduction : - 3243 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANCAISES ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française

- 12.25 31 Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend
Réduction : - 300 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

32. Egalité des chances

- 12.30 32 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française
Crédit supplémentaire : 114 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.06 32 Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 151 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

34. Manifestations diverses

- 12.71 34 Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 8 - CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

80. Cellule fiscale

- 12.01 80 Frais de fonctionnement
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

81. Cellule d'informations financières

- 12.01 81 Frais de fonctionnement
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 74.01 81 Dépenses patrimoniales
Réduction : - 2 milliers d'euros

PROGRAMME 9 - CELLULE COMPTABILITE

90. Cellule comptabilité

- 01.01 90 Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique
Réduction : - 1023 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 12.01 90 Frais de fonctionnement
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14. Dotation ETNIC - Cyberécoles

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Réduction : - 759 milliers d'euros

Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens, services et indemnités

- 12.20 01 Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Adaptation du montant aux besoins

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

11. Gestion des immeubles de la Communauté française

- 72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 300 milliers d'euros

Diminution du montant suite au report d'une partie de l'ordonnancement

12. Loyers et énergie

- 12.08 12 Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros

Adaptation du montant pour couvrir la mise à jour des arriérés de taxes régionales

Transfert de l'A.B.22.22.14

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros

Adaptation du montant pour couvrir la mise à jour des arriérés de taxes régionales

Transfert de l'A.B.22.22.14

13. Biens, services, assurances

- 12.07 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...)

Réduction : - 20 milliers d'euros

Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

- 12.08 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...) y compris créances années antérieures

Réduction : - 1 millier d'euros

Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

14. Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française

- 22.22 14 Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"
Réduction : - 375 milliers d'euros
Diminution du montant en fonction de la révision des taux applicables aux emprunts consentis par la Communauté française
- 22.24 14 Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi
Réduction : - 43 milliers d'euros
Diminution du montant en fonction de la révision des taux applicables aux emprunts consentis par la Communauté française

DIVISION ORGANIQUE 14**RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN****PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES****12. Interventions diverses dans le cadre des relations internationales**

- 33.02 12 Subventions diverses dans le cadre des relations internationales
Réduction : - 54 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

13. Aide à la jeunesse

- 72.01 13 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : - 48 milliers d'euros

Révision de l'indexation (= crédits 2008 majorés de 1,4%)

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 94 milliers d'euros

Crédits nécessaires pour assurer l'ensemble des paiements prévus en 2009

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

23. Infrastructures culturelles

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Réduction : - 300 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 300 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 3 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

32. Centres sportifs

- 72.56 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 171 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 277 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

- 72.57 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française

Crédit d'engagement

Réduction : - 279 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 143 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 72.58 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 9 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

33. Centres sportifs de haut niveau

- 72.59 33 Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs

Crédit d'engagement

Réduction : - 70 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 350 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 16
SANTÉ**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens et services

- 12.01 01 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Augmentation du montant des jetons de présence

- 12.20 01 Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel

Réduction : - 4 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération

Réduction : - 11 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 2 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

24. Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)

- 33.01 24 Prévention des assuétudes

Crédit supplémentaire : 78 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

- 33.02 24 Prévention du SIDA

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

- 33.03 24 Prévention des cancers
Réduction : - 46 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.04 24 Prévention des maladies cardio-vasculaires
Réduction : - 418 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.06 24 Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité
Réduction : - 143 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.07 24 Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé
Réduction : - 51 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.08 24 Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO
Crédit supplémentaire : 324 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 25. Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé**
- 12.01 25 Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.01 25 Subventions aux organismes agréés
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.02 25 Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.04 25 Programmes locaux
Réduction : - 76 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.05 25 Dépistage des anomalies métaboliques
Crédits supplémentaires années antérieures : 21 milliers d'euros
 Prise en compte d'un montant pour des dépistages du 4ème trimestre 2008
- 33.06 25 Dépistage de la surdité néonatale
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE**
- 31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole**
- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres
Crédit supplémentaire : 244 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels
- 33.03 31 Subventions non marchand
Réduction : - 29 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 43.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels
- 33. Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables**
- 12.01 33 Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école
Réduction : - 42 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 52.10 33 Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit non utilisé - Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 63.01 33 Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit non utilisé - Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 74.01 33 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 22 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services :
 frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 280 milliers d'euros
 Prise en compte de frais supplémentaires (factures 2008, nouvelle section fermée à l'IPPJ de Wauthier-Braine, frais de fonctionnement du SPJ Bruxelles, ...)
- Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros*
 Décompte de charges locatives du SPJ de Verviers pour l'année 2007

02. Energie

- 12.03 02 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels (section fermée de Wauthier-Braine SPJ Bruxelles)

03. Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

- 12.32 03 Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg
Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros*
 Paiement de frais médicaux (UCL 2007 - IPPJ de Saint-Servais)

04. Formation

- 12.33 04 Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros
 Régularisation de factures 2007

07. Provision

- 01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 1396 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS**11. Prévention générale**

- 12.34 11 Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
Réduction : - 1 millier d'euros
 Suppression de l'indexation
- 12.35 11 Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Prise en compte d'actions de coordination dans le cadre de la prévention de la maltraitance
 Transfert de l'A.B.33.36.14

Crédits supplémentaires années antérieures : 13 milliers d'euros
 Solde d'une créance 2007
- 12.37 11 Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation

Crédits supplémentaires années antérieures : 15 milliers d'euros
 Régularisation d'une facture au bénéfice Synergie
- 33.08 11 Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation - Transfert vers l'A.B.12.37.11

Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Régularisation de factures
- 33.12 11 Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés
Réduction : - 196 milliers d'euros
 Crédit non utilisé

12. Initiatives locales

- 12.70 12 Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation
- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
Réduction : - 179 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation et régularisation de la redistribution

- 33.17 12 Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 13. Aides à l'adoption**
- 12.74 13 Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation
- 14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses**
- 33.07 14 Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"
Réduction : - 48 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.08.14
- 33.08 14 Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale", y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 48 milliers d'euros
 Transfert de l'A.B.33.07.14 pour régulariser le paiement des arriérés
- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Suppression de l'indexation
- 33.17 14 Subventions des services d'aide en milieu ouvert
Crédit supplémentaire : 1500 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution. Transfert des crédits non-marchand
- 33.18 14 Subventions des centres d'orientation éducative
Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros
 Transfert des crédits non-marchand
- 33.19 14 Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Transfert des crédits non-marchand
- 33.25 14 Subventions des services de protutelle
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Transfert des crédits non-marchand
- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement
Crédit supplémentaire : 11011 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution - Transfert des crédits non-marchand - Prise en compte de l'agrément PPP "Le Toboggan"
- 33.29 14 Subventions des centres de jour
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
 Transfert des crédits non-marchand
- 33.30 14 Subventions des services d'aide et d'intervention éducative
Crédit supplémentaire : 1200 milliers d'euros
 Transfert des crédits non-marchand
- 33.35 14 Subventions non marchand
Réduction : - 14230 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution - Transfert vers les AB concernées

- 33.36 14 Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Révision de l'indexation - Transfert vers les AB concernées

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 1087 milliers d'euros
 Application des accords sectoriels; diverses charges exceptionnelles
- 41.04 11 Provision pour l'indexation de l'ONE
Réduction : - 1078 milliers d'euros
 Crédit non-utilisé
- 41.06 11 Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand
Réduction : - 392 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Personnel

- 01.01 01 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand
Réduction : - 642 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

02. Biens et services

- 12.01 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 12.31 02 Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros*

04. Equipement des centres

- 74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications**

- 01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 12.50 11 Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 13. Activités culturelles pluridisciplinaires**
- 33.06 13 Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015"
Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros
 Adaptation du calendrier de liquidation de la convention
- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires
Réduction : - 29 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.08 13 Subventions pour le fonctionnement et les charges d'emprunt à l'ASBL "Les Grignoux"
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels - prise en charge du contrat de maintenance cinéma Churchill
- 33.09 13 Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole-Communauté française
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.12 13 Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.14 13 Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 43.07 13 Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

15. Organismes culturels

- 33.01 15 Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)
Réduction : - 150 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 52.21 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées
Réduction : - 7 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 63.51 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées
Réduction : - 11 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 74.05 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre prêt de Naninne
Réduction : - 35 milliers d'euros
Transfert vers crédits supplémentaires années antérieures

Crédits supplémentaires années antérieures : 35 milliers d'euros
- 74.06 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 101 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 74.07 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française
Réduction : - 39 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS**21. Centres culturels**

- 33.39 21 Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française
Réduction : - 150 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

24. Subventions extraordinaires aux centres culturels

- 33.43 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française
Réduction : - 180 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.44 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise
Réduction : - 35 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

26. Centre culturel "Le Manège Mons"

- 33.01 26 Subvention au Centre culturel transfrontalier "Le Manège Mons"
Réduction : - 3 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 21 ARTS DE LA SCENE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

15. Diffusion et promotion artistiques

- 33.04 15 Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

17. Activités pluridisciplinaires

- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires
Réduction : - 13 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.09 17 Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - THEATRE

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

24. Aide aux projets

- 33.45 24 Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

25. Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse

- 33.50 25 Aide à la création
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

29. Promotion, recherche et création théâtrales

- 33.06 29 Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 3 - MUSIQUE

31. Initiatives diverses en matière musicale

- 33.01 31 Bourses à la création et à la formation continue en musique classique
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

32. Subventions en musique classique

- 33.25 32 Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française

Réduction : - 2 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.35 32 Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique

Réduction : - 1 millier d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

33. Subventions en musique non classique

- 33.16 33 Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation

Réduction : - 15 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

37. Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions

- 33.32 37 Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés

Réduction : - 5 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.36 37 Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française

Réduction : - 8 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 4 - ARTS DE LA DANSE**41. Initiatives diverses en matière de danse**

- 33.01 41 Bourses à la création et à la formation continue

Réduction : - 2 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

42. Centre chorégraphique de la Communauté française

- 33.28 42 Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française

Réduction : - 22 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

43. Compagnies de danse

- 33.36 43 Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes

Réduction : - 13 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.37 43 Subventions aux compagnies de danse conventionnées

Réduction : - 3 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

44. Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals

- 33.15 44 Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création

Réduction : - 107 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 5 - PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE**51. Services extérieurs de promotion internationale**

- 12.01 51 Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 6 - ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE**61. Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue**

- 33.01 61 Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

63. Festivals

- 33.63 63 Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

64. Aides aux projets

- 33.64 64 Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 22**LIVRE****PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE****01. Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture**

- 12.02 01 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - LECTURE PUBLIQUE**11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre**

- 01.01 11 Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 01.02 11 Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.15 11 Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 43.07 11 Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

12. Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française

- 12.31 12 Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

15. Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978

- 33.10 15 Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture
Crédit supplémentaire : 134 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.11 15 Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 43.09 15 Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture
Réduction : - 239 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 43.10 15 Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 17/12/2003
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 43.11 15 Fonds documentaires spécialisés
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 43.12 15 Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture (nouveau)
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE

21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres

- 12.40 21 Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.16 21 Aide à la création littéraire
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.19 21 Aide à la traduction littéraire
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

24. Promotion du livre belge de la langue française

- 12.42 24 Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.26 24 Promotion du livre
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

25. Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines

- 33.01 25 Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.02 25 Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.04 25 Subventions aux livres de sciences humaines
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 4 - LANGUE FRANCAISE

41. Promotion de la langue française

- 12.41 41 Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 5 - INFORMATIQUE

51. Aides au développement informatique

- 12.32 51 Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 12.35 51 Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 52.11 51 Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 63.52 51 Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique
Réduction : - 26 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse

- 12.30 21 Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
- 33.04 21 Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes", pour des activités particulières d'animation et pour des associations ayant signé une convention
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels

23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

- 33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)
Réduction : - 121 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des nouvelles dispositions contenues dans le nouveau décret.
 Révision de l'indexation
- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Prise en compte de 4 nouvelles demandes d'agrément en 2009 et octroi de subventions supplémentaires en cas de recours positif
- 33.20 23 Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 52.01 23 Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse
Réduction : - 350 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE

31. Activités du Service

- 12.40 31 Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret
Réduction : - 121 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.08 31 Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003
Réduction : - 116 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.10 31 Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente
Réduction : - 255 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.27 31 Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention
Réduction : - 425 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.29 31 Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues
Réduction : - 11 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine
Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros
- 33. Soutien aux centres d'expression et de créativité**
- 33.33 33 Subventions aux centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs
Réduction : - 144 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.35 33 Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation
Réduction : - 1 millier d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

11. Patrimoine culturel et Musées

- 33.07 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel
Réduction : - 5 milliers d'euros
Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.34 11 Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros
Adaptation aux besoins liés à la mise en œuvre de la gratuité des musées

- 33.35 11 Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrats-programmes à la Communauté française
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 43.11 11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 43.12 11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région bruxelloise
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 43.14 11 Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (décret du 17/07/2002)
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 74.80 11 Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 12. Musée Royal de Mariemont**
- 41.30 12 Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 13. Ethnologie et Folklore**
- 33.01 13 Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.22 13 Subventions aux activités de recherche ethnologique
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 14. Archives**
- 33.37 14 Mundaneum
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.38 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- PROGRAMME 2 - ARTS PLASTIQUES**
- 21. Initiatives propres et aide aux institutions et associations**
- 33.31 21 Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

22. Musée des Arts contemporains du Grand Hornu

- 33.36 22 Subventions au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française

Réduction : - 57 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 74.22 22 Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu

Réduction : - 199 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 3 - PATRIMOINE ET CREATION**31. Dépenses et subventions diverses**

- 33.01 31 Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain

Réduction : - 10 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.03 31 Centre de la tapisserie de Tournai

Réduction : - 3 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

**DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA**

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**11. Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel**

- 01.01 11 Provision pour politiques nouvelles

Réduction : - 24 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses

Réduction : - 5 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

13. Organismes d'audiovisuel

- 52.24 13 Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel

Réduction : - 3 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO**21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle**

- 33.03 21 Subventions liées à la cession des centres de prêts de la Médiathèque de la Communauté française

Réduction : - 5 milliers d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 33.05 21 Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique

Réduction : - 103 milliers d'euros

Révision de l'indexation

- 33.06 21 Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel

Réduction : - 1 millier d'euros

Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Réduction : - 278 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

23. Politique de l'audiovisuel

- 12.35 23 Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel
Réduction : - 1 millier d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.02 23 Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Réduction : - 124 milliers d'euros
 Mesure d'économie spécifique
- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F.pour ses frais spécifiques au projet TV5
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 41.06 31 Dotation à la R.T.B.F.pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 81.03 31 Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF
Réduction : - 4649 milliers d'euros
 Mesure d'économie spécifique

32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite

- 81.07 32 Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique
Réduction : - 55 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

33. Soutien aux télévisions locales

- 31.09 33 Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés
- 33.11 33 Subventions aux télévisions locales pour leurs frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles (nouveau)
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.12 33 Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés
- 33.13 33 Subvention à la fédération des télévisions locales
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement

- 52.01 33 Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement (nouveau)
Réduction : - 28 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 35. Fréquences Radio Diffusion**
- 33.01 35 Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 74.01 35 Achats de biens meubles durables
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- PROGRAMME 4 - PRESSE**
- 41. Aide directe à la presse d'opinion**
- 32.03 41 Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.04 41 Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 33.05 41 Subvention au Conseil de déontologie
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Participation aux mesures d'économies générales décidées par le Gouvernement
- 41.01 41 Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 26

SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

03. Energie

- 12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Augmentation des consommations liées au fonctionnement de nouvelles infrastructures

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

21. Promotion du sport et de l'ADEPS

- 12.31 21 WE et promotion d'événements sportifs
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Participation de la Communauté française dans la campagne Mondial 2018

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

31. Subventions pour le sport de haut niveau

- 33.07 31 Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs
Crédit supplémentaire : 2600 milliers d'euros
 Intervention dans les dépenses liées à la participation des sportifs francophones aux JO été, hiver, Jeux mondiaux et projet Be gold

32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs

- 33.13 32 Subventions aux organisateurs de camps sportifs
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Augmentation du nombre de demandes
- 33.15 32 Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif
Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros
 Augmentation du nombre de demandes

34. Insertion sociale par le sport

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport
Réduction : - 3628 milliers d'euros
 Décision du Gouvernement, rigueur budgétaire
 La diminution proposée permet toutefois d'accorder aux communes les montants alloués pour les chèques sport et de prendre en charge les demandes FIPI et Eté jeunes
- 33.16 34 Subvention aux sports de quartier
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire, le budget permettra de répondre aux différentes demandes

35. Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs

- 12.01 35 Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire
- 33.07 35 Subvention projet femmes et sports
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire, le budget permettra de répondre aux demandes actuellement introduites à l'Administration
- 33.11 35 Sport pour tous
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Cette augmentation permettra de prendre en charge une partie des dossiers
- 33.17 35 Subvention à l'école de sport - ULB
Réduction : - 36 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire
- 33.18 35 Subventions aux centres sportifs locaux
Réduction : - 200 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire, le budget permettra de répondre aux demandes actuellement introduites à l'Administration
- 33.20 35 Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues
Crédit supplémentaire : 700 milliers d'euros
 Ce budget permettra d'accorder une avance sur les subsides forfaitaires dans de meilleurs délais permettant ainsi aux fédérations d'éviter le recours à l'emprunt
- 33.21 35 Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret
Crédit supplémentaire : 1127 milliers d'euros
 Cette augmentation devrait permettre aux fédérations de maintenir les emplois des cadres techniques

- 33.26 35 Subventions pour des formations de cadres sportifs
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire, le budget permettra de répondre aux demandes actuellement introduites à l'Administration
- 33.28 35 Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
 Cette augmentation permettra d'intervenir sur une partie des demandes (Jeux de la francophonie, Universiades)
- 52.10 35 Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité
Réduction : - 654 milliers d'euros
 Rigueur budgétaire, le budget permettra de répondre aux demandes actuellement introduites à l'Administration
- 36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage**
- 33.01 36 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Budget suffisant
- 33.02 36 Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Crédit inutilisé

PROGRAMME 4 - SERVICES SPORTIFS EXTERIEURS

41. Dépenses de toute nature pour les installations

- 12.40 41 Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Augmentation des contrats de maintenance des équipements de sécurité

43. Equipement durable

- 74.01 43 Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Achat de matériel et remplacement de certains moyens de transport destinés aux centres sportifs et centres de conseil du sport

CHAPITRE III EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Compensation avec la DO 58 - AB 12.01.02

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements
 scolaires
Crédit supplémentaire : 270 milliers d'euros
 L'ajustement sollicité résulte de l'application des paramètres adaptés du décret du 2/2/2007

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21. Provisions diverses

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles
 d'accord sectoriels
Réduction : - 5554 milliers d'euros
 Crédit non utilisé
- 01.04 21 Provision pour politiques nouvelles
Réduction : - 665 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie décidée par le Gouvernement
- 01.06 21 Provision générale pour litiges et négociations en cours
Réduction : - 4000 milliers d'euros
- 01.07 21 Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des
 abonnements scolaires pour les transports publics
Réduction : - 6000 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie décidée par le Gouvernement
- 01.08 21 Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des
 classes de dépaysement
Réduction : - 1000 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie décidée par le Gouvernement

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de
 l'enseignement
Réduction : - 2057 milliers d'euros
 Dont 477 mEUR transférés à l'AB 01.12.41 de la DO 40 pour le CRIFA
 Dont 151 mEUR transférés à l'ETNIC
 Dont 173 mEUR transférés à la DO 48 AB 12.01.02
 Dont 1.000 mEUR en application d'une mesure d'économie du Gouvernement
 Dont 256 mEUR transférés à la DO 40 AB 01.02.12

01.11 40 Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Ajustement du crédit suite à un nouvel index

12.01 40 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 127 milliers d'euros
 Compensation pour la DO 40, AB 33.11.50

41. Recherches en Education

01.12 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 477 milliers d'euros
 Compensé à la DO 40, AB 01.02.40

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 159 milliers d'euros
 Poursuite des programmes de recherche du CRIFA

44. Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

41.30 44 Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 5 - COLLABORATION A DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

50. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes

33.11 50 Subventions aux associations de parents
Crédit supplémentaire : 102 milliers d'euros
 Subvention adaptée suite du décret du 30 avril 2009
 Compensée à la DO 40, AB 12.01.40

55. Organisation des études - Enseignement supérieur

01.01 55 Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur (nouveau)
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

PROGRAMME 7 - ACTIONS VISANT A RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A PROMOUVOIR LA MOBILITE ETUDIANTE

70. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens

12.02 70 Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

41.30 70 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

41.31 70 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 41.32 70 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.01.82 de la DO 55 pour la Haute Ecole Jacquard

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

91. Expérience pédagogique en milieu pluriculturel

- 01.08 91 Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

DIVISION ORGANIQUE 41 SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

11. Personnel de l'Inspection des Centres PMS

- 11.03 11 Personnel statutaire
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

12. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Réduction : - 72 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

13. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 192 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

14. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire
Réduction : - 138 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

15. Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion

- 11.03 15 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 166 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 307 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

18. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 11.03 18 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 38 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

19. Personnel de l'Inspection - Pilotage général

- 11.03 19 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**22. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamentale ordinaire**

- 12.01 22 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 27 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

23. Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire

- 12.01 23 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

25. Frais de fonctionnement l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion

- 12.01 25 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

- 74.01 25 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 1 millier d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

26. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 12.01 26 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

28. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 12.01 28 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE**30. Service de Conseil et de Soutien pédagogique**

- 11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Réduction : - 541 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement
- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel
- 74.01 30 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

DIVISION ORGANIQUE 44
BATIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

- 01.06 01 Programme prioritaire de travaux PPT
Crédit supplémentaire : 1500 milliers d'euros
 Financement du programme de sécurisation des écoles annoncé par le gouvernement
- 12.04 01 Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires
Crédit d'ordonnancement
Crédit supplémentaire : 339 milliers d'euros
 Prise en compte de la future facturation des prestations relatives à la rédaction des documents de marché
- 02. Subventions - Loyers - Divers**
- 12.06 02 Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)
Crédit supplémentaire : 232 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION**02. Frais de fonctionnement**

- 12.20 02 Dépenses quelconques au soutien de la recherche
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 12.82 02 Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES**11. Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques**

- 33.03 11 Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

12. Associations scientifiques et universitaires

- 33.05 12 Subventions
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 33.06 12 Subventions au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 33.07 12 Subventions à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20. Recherche scientifique fondamentale collective**

- 33.01 20 Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE**31. Subventions ASBL ou assimilés**

- 33.08 31 Subventions à l'aquarium Dubuisson
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 33.10 31 Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 33.11 31 Subventions aux associations d'étudiants
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 41.50 31 Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

- 41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27/07/1971)
Réduction : - 364 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés
- 41.07 33 Subventions pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture
Réduction : - 96 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

- 41.09 33 Subvention au collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 35. Fonds et programmes de recherche**
- 41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés
- 41.14 35 Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés
- 41.15 33 Subvention aux Fonds de garantie pour les chercheurs
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 46
ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES

20. Financement des prix décernés et autres activités

- 33.01 20 Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

21. Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

- 41.01 21 Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement
- 12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études
Réduction : - 121 milliers d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

- 74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 1 millier d'euros
 Diminution du montant suite aux mesures d'économie décidées par le Gouvernement

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

10. Allocations et prêts

- 33.01 10 Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée
Crédit supplémentaire : 1258 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Crédit supplémentaire : 689 milliers d'euros
 Crédit variable alimenté sur base des recettes attendues en 2009

DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 123 milliers d'euros
 Compensé intégralement par la DO 40, AB 01.02.40

Crédits supplémentaires années antérieures : 50 milliers d'euros

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS

40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 251 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 42 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 494 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 43 Subventions-traitements
Réduction : - 386 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

50. Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 12.01 50 Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

- 41.23 50 Dotation globale
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Adaptation de la dotation à l'évolution de l'indice général des prix à la consommation et mesures spécifiques à l'encadrement différencié
- 52. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement**
- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Adaptation de la dotation à l'évolution de l'index et mesures spécifiques à l'encadrement différencié
- 54. Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement**
- 44.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 108 milliers d'euros
 Adaptation de la dotation à l'évolution de l'index et mesures spécifiques à l'encadrement différencié

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

21. Structures - Programmes - Formation et information

- 12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

- 41.01 21 Subventions en faveur de recherches et d'études
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 3 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

32. Frais dans le domaine de l'enseignement

- 74.01 32 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 245 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 147 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

DIVISION ORGANIQUE 51

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Réduction : - 333 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 2383 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 1171 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES**53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement**

43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel

Réduction : - 30 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à une nouvelle méthode de calcul pour ce type de prestations

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit supplémentaire : 401 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel

Réduction : - 114 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à une nouvelle méthode de calcul pour ce type de prestations

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

11.03 61 Personnel statutaire du primaire

Réduction : - 1475 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 62 Personnel statutaire du primaire

Réduction : - 110 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire

Réduction : - 3968 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire

Crédit supplémentaire : 1150 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 503 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 71 Assurance des élèves du primaire
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à l'augmentation de la population scolaire

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention à l'évolution de l'indice des prix

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 1156 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 643 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à une nouvelle méthode de calcul pour ce type de prestations

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention à l'évolution de l'indice des prix

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 798 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 289 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à une nouvelle méthode de calcul pour ce type de prestations

76. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses

- 33.05 76 Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Adaptation du montant repris dans l'arrêté du Gouvernement du 19 février 2009

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**80. Initiatives diverses**

- 01.05 80 Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

81. Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental

01.01 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental

Réduction : - 12 milliers d'euros

Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE

90. Discriminations positives

01.02 90 Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive

Réduction : - 13 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à l'évolution de l'indice de santé

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

01.01 02 Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves

Réduction : - 4 milliers d'euros

Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 178 milliers d'euros

Adaptation du montant aux besoins réels

Crédits supplémentaires années antérieures : 158 milliers d'euros

Crédits années antérieures intégralement compensés par un ajustement négatif du crédit

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 1203 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 64 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 8819 milliers d'euros

Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 7686 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 2623 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédits supplémentaires années antérieures : 415 milliers d'euros
 Des crédits AA sont demandés suite au non paiement de factures lors de l'exercice de référence

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 39 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1725 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

Crédits supplémentaires années antérieures : 7 milliers d'euros
 Des crédits AA sont demandés suite à une créance introduite tardivement

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats
Réduction : - 104 milliers d'euros

- 44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 3890 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 595 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 239 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 897 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"**

- 12.21 71 Assurance des élèves
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros
 Des crédits AA sont demandés suite au non paiement de factures lors de l'exercice de référence

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS**90. Discriminations positives - Enseignement secondaire**

- 01.07 90 Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation
Crédit supplémentaire : 595 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement

- 01.01 91 Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture
Réduction : - 4 milliers d'euros

Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
 Des crédits AA sont compensés par un ajustement négatif
- 01.05 91 Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel
- 01.09 91 Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel
- 01.10 91 Dépenses de toute nature en relation avec le projet Carolingua
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- 01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles
Réduction : - 2000 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : réduction des politiques nouvelles

94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel

- 01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel
Crédits supplémentaires années antérieures : 79 milliers d'euros
 Des montants supplémentaires sont demandés pour liquider des reliquats de subvention
- 01.04 94 Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 82 milliers d'euros
 Diminution des crédits pour compenser les crédits AA
- Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros*

DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPECIALISE

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Crédit supplémentaire : 1691 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 190 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Réduction : - 354 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 459 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Réduction : - 131 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 1938 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 443 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 195 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

53. Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Réduction : - 121 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Crédits supplémentaires années antérieures : 15 milliers d'euros

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Réduction : - 133 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire

57. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 57 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Crédits supplémentaires années antérieures : 10 milliers d'euros

Des crédits AA sont compensés partiellement par un ajustement négatif

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**60. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi**

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - ACTIONS DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LES ASSUETUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ECOLES

70. Activités diverses

- 01.01 70 Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80. Initiatives diverses

- 01.01 80 Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers
Réduction : - 1 millier d'euros

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITES

01. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes

- 01.01 01 Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et adaptation aux besoins

Crédits supplémentaires années antérieures : 50 milliers d'euros
 Solde de créances années antérieures

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Réduction : - 2452 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 1091 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut
Réduction : - 914 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 216 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

- 41.14 10 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux
Réduction : - 441 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 119 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

- 41.15 10 Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe
Réduction : - 119 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 102 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

11. Subventions

- 61.01 11 Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège
Réduction : - 39 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009

13. Subventions sociales

- 41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 99 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 et de la population étudiante

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins

Crédit supplémentaire années antérieures : 58 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

21. Subventions

- 44.04 21 Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

Crédit supplémentaire années antérieures : 24 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

- 44.05 21 Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 206 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 et de la population étudiante

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Réduction : - 2673 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 1345 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Réduction : - 2282 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 1153 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Réduction : - 560 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 337 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons
Réduction : - 66 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 64 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Réduction : - 385 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 146 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Réduction : - 184 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 82 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.18 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie de Louvain
Réduction : - 482 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 159 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008
- 44.19 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 277 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2009

Crédit supplémentaire années antérieures : 131 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2008

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

30. Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi

- 33.14 30 Subventions
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**41. Frais de fonctionnement**

- 33.01 41 Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Révision de l'indexation

42. Conseil interuniversitaire de la Communauté française

- 41.04 42 Subventions de fonctionnement
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

43. Subventions

- 33.15 43 Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 44.14 43 Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

45. Coopération interuniversitaire - Banque de données

- 40.02 45 Bibliothèque virtuelle
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 40.03 45 Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 40.05 45 Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Adaptation à l'index

- 40.07 45 Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude
Crédit supplémentaire : 57 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 55**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES****PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE****02. Frais de fonctionnement**

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

03. Divers

- 01.10 03 Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES
(HORS DOTATIONS)**

**40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier -
Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Crédit supplémentaire : 403 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles**

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)**

- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Réduction : - 101 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 171 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)**

- 44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Réduction : - 464 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 473 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES

**51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de
la Communauté française**

- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 251 milliers d'euros
Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduites et prise en compte des mesures prises dans le cadre du décret-programme du 17 février 2009

52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 12.01 52 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant

54. Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury

- 12.01 54 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 12.02 54 Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 454 milliers d'euros
 Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduites et prise en compte des mesures prises dans le cadre du décret-programme du 17 février 2009

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 523 milliers d'euros
 Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduites et prise en compte des mesures prises dans le cadre du décret-programme du 17 février 2009

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

- 01.01 58 Dépenses généralement quelconques relatives aux Hautes Ecoles
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPERIEURS D'ARCHITECTURE

60. Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement

- 41.21 60 Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 par rapport à celui de 2008

61. Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement

- 43.26 61 Subvention à l'Intercommunale d'Architecture
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 par rapport à celui de 2008

62. Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement

- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Crédit supplémentaire : 48 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 par rapport à celui de 2008

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

81. Divers

- 33.01 81 Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.02 81 Subventions aux centres de ressources de l'Education aux médias
Réduction : - 1 millier d'euros
 Révision de l'indexation

- 40.01 81 Subventions en vue de soutenir des actions de formation adultes
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

82. Subventions sociales

- 33.01 82 Subventions sociales aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 101 milliers d'euros
 Montant à verser à la Haute Ecole Jacquard - Transfert de l'A.B.41.32.70 de la DO 40

PROGRAMME 9 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

91. Interventions diverses - Fonds Européens

- 01.01 91 Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (B)
Crédit supplémentaire : 2725 milliers d'euros
 Crédit variable alimenté sur base des recettes attendues en 2009

**DIVISION ORGANIQUE 56
 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Crédit supplémentaire sollicité pour le remboursement de frais de parcours du personnel
- 12.24 02 Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 863 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 955 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

45. Provision

- 01.01 45 Provision pour l'augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement de promotion sociale
Réduction : - 1200 milliers d'euros
 Redistribution vers les autres AB du Programme à l'exclusion de la 11.03.41

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 165 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1545 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 1614 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 544 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 570 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**60. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi**

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**81. Actions diverses**

- 01.01 81 Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire
Réduction : - 134 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 97 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Réduction : - 416 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2009 par rapport à celui de janvier 2008

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante

43. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers

- 01.01 43 Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique
Réduction : - 1 millier d'euros

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante

45. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Divers

- 33.01 45 Subventions à des associations diverses
Réduction : - 2 milliers d'euros

46. Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante

49. Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts

- 01.01 49 Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part
 complément subsidés sociaux
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante

**PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES****50. Subventions-traitements**

- 43.01 50 Subventions-traitements
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de
 l'Enseignement

**PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT****70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés**

- 43.01 70 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de
 l'Enseignement

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de
 l'Enseignement

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné
 et libre subventionné
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de
 l'Enseignement

**PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A
HORAIRE REDUIT****80. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de
fonctionnement**

- 43.02 80 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés
Réduction : - 112 milliers d'euros

81. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses

- 43.06 81 Subventions pour les expérimentations pédagogiques
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Application d'une mesure d'économie du Gouvernement : désindexation des dépenses non organiques et hors personnel

82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés
Réduction : - 4 milliers d'euros

PROGRAMME 9 - EQUIPEMENTS

90. Dépenses en matière d'équipement

- 60.01 90 Equipement des écoles supérieures des arts
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante
- 64.01 90 Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnés
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution de la population étudiante

**DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 01.01 02 Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance
Réduction : - 160 milliers d'euros
- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 93 milliers d'euros
- 12.02 02 Paiement des professeurs correcteurs
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à une non-indexation des salaires

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01. Frais de fonctionnement

- 12.08 01 Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses - de formations, d'information et d'études
Réduction : - 21 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 74.01 01 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 2101 10 Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures
Crédit supplémentaire : 3581 milliers d'euros
Impact de la hausse des taux d'intérêt
- 21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
Réduction : - 2750 milliers d'euros
Montant jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

11. Subventions et charges financières des universités libres

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 831 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 4440 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers
Réduction : - 1 millier d'euros
Montant jugé suffisant

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

11. Région Wallonne - Cocof

- 01.32 11 Dotation à la Région wallonne
Réduction : - 18551 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Réduction : - 5430 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 01.34 11 Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)
Réduction : - 1411 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés